

Nom de l'Auteur  
Adresse

à.....  
Adresse

n° Sécurité Sociale  
n° URSSAF

## NOTE DE DROITS D'AUTEUR

**Objet :**

**Lieu et date :**

<b>Rémunération forfaitaire brute de l'auteur</b>	<b>0,00 €</b>
Cotisations sociales (précompte)	
Vieillesse déplafonnée (0,40 % du montant brut, actuellement pris en charge par l'État)	
Vieillesse plafonnée (6,90 % du montant brut – 0,75 % actuellement pris en charge par l'État), soit 6,15 %	€
CSG (9,20 % de 98,25 % du montant brut)	€
CRDS (0,5 % de 98,25 % du montant brut)	€
Formation professionnelle (0,35 % du montant brut)	€
Total cotisations sociales	€
Précompte à verser à l'URSSAF <sup>1</sup>	€
<b>Montant net à régler à l'auteur<sup>2</sup></b>	<b>€</b>
Contribution diffuseur :	
- 1% de la rémunération brute	€
- 0,1% pour la formation professionnelle	€
<b>Coût total pour le diffuseur</b>	<b>€</b>
T.V.A. non applicable, Art.2938 du Code Général des Impôts	

Fait à..... le..... 20..

<sup>1</sup> L'URSSAF est maintenant en charge du recouvrement à la place de l'Agessa.

<sup>2</sup> Le tarif de cette intervention est celui qui a été arrêté par La Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse lors de sa dernière assemblée générale. Il n'inclut pas les frais de déplacement de l'intervenant.